



## INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :		
Adresse du domicile :		
Village :	Province :	Code postal :
Tél :	Courriel :	
Nombre de poules à garder à l'adresse (max. 3):		
La superficie totale de tous les poulaillers et passages est inférieure à 10 mètres carrés.	Oui	Non
Le poulailler est situé à au moins 1,5 mètre de l'intérieur de la ligne de lot arrière de la propriété.	Oui	Non
Un plan du site illustrant l'emplacement du poulailler sur la propriété, indiquant clairement la proximité des lignes de lot de la propriété, rues, dimensions et toute autre structure sur la propriété.	Oui	
Les avis aux propriétaires voisins pour toutes les propriétés adjacentes sont incluses avec les dates et comment l'avis a été fait.	Oui	

## DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, _____ (signature) de _____ (adresse) dans le canton de Russell déclarent solennellement :
1. Que je suis demandeur d'un permis m'autorisant à garder des poules d'arrière-cours conformément au règlement 2020-090 dans le canton de Russell maintenant et par la suite en vigueur. Je m'engage à me conformer aux termes, conditions et règlements énoncés dans le règlement 2020-090 et je comprends que je dois me conformer à tous les règlements et exigences applicables de :
1) tous les règlements du canton de Russell; et 2) chaque loi et règlement provincial et fédéral pris en vertu d'une telle loi.
2. Que je comprends que tout permis délivré conformément à ladite demande est sujet à révocation.
3. J'ai avisé par écrit au(x) propriétaire(s) / voisin(s) que j'ai fait une demande de permis pour des poules d'arrière-cours. Ces avis sont joints à cette demande.
4. Que les déclarations contenues dans cette demande sont vraies et je fais cette déclaration solennelle en le croyant consciencieusement être vrai et sachant qu'il a la même force et le même effet que s'il était fait sous serment et en vertu de « la Loi sur la preuve au Canada ».
Déclaré devant moi au canton de Russell, ce _____ (JJ/MM/AA)
Commissaire _____

Le canton de Russell respecte les droits des individus à la confidentialité de leurs renseignements personnels. L'information collectée sera utilisée pour traiter la demande, administrer le permis et appliquer le règlement applicable des provisions. Cette demande est pour un permis temporaire qui respecte les règlements du projet pilote, dans lequel un nombre limité de participants seront priorisés en fonction de l'expérience et du premier arrivés, premiers servis. Les frais annuels pour le permis sont de 50,00 \$. Les frais de permis seront joints à la demande. Si la demande est refusée, le montant sera remboursé. Les frais de permis ne seront pas remboursés si la licence est révoquée.